

# FICHE TECHNIQUE

## Maintenir la résilience de l'enregistrement des faits d'état civil dans le contexte de la crise de la COVID-19 : les processus d'enregistrement des naissances et des décès en une étape en Tanzanie

### INTRODUCTION

Le premier cas de COVID-19 en Tanzanie a été enregistré le 16 mars 2020. Cela a incité le gouvernement tanzanien à introduire, dès le lendemain, une série de mesures pour contenir et ralentir la propagation du virus. Le gouvernement a interdit tout rassemblement public et toute activité sportive et a fermé les écoles pendant 30 jours. Les services d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) ont également été touchés; ils ont dû être modifiés pour répondre à de nouvelles circonstances. Au cours des six dernières années, le système d'état civil a été réformé : l'enregistrement et la certification ont été décentralisés et certains processus administratifs ont été numérisés.

Grâce à ces systèmes ESEC remaniés, les mesures de confinement obligatoire du gouvernement n'ont pas eu d'effet très marqué sur la prestation des services. Les répercussions de ces mesures ont été les plus évidentes dans la région de Ruvuma : à cette époque, la campagne de décentralisation menée par la Registration, Insolvency and Trusteeship Agency (RITA) – ou l'agence d'enregistrement, d'insolvabilité et de tutelle – visait à résorber l'arriéré d'enfants de moins de 5 ans non enregistrés. La campagne a dû être reportée, car les services se sont concentrés sur l'enregistrement des nouveau-nés dans les établissements de santé. L'impératif naissant de maintenir l'éloignement social a accéléré les projets visant à élargir l'éventail des options d'enregistrement des faits d'état civil : les gens peuvent désormais demander en ligne l'enregistrement des naissances et des décès au siège de la RITA.

La présente fiche souligne la valeur des processus administratifs d'enregistrement et de certification des naissances et des décès en une seule étape, décentralisé et numérisé, que la Tanzanie a introduit en 2013. Ces processus remaniés ne nécessitent qu'une seule visite à un agent d'enregistrement. Bon nombre de ces agents se trouvent dans les établissements de santé, qui sont restés en activité même lorsque les mesures du gouvernement contre la



COVID-19 ont été introduites. La présente fiche souligne en outre que la résilience des systèmes ESEC peut être renforcée en élargissant l'éventail des options de communication électronique des informations sur les faits d'état civil. Il s'agit notamment d'autoriser les demandes en ligne d'enregistrement des faits d'état civil et de permettre leur reproduction dans les bureaux d'état civil des districts.

## LE SYSTÈME ESEC DE TANZANIE

Jusqu'en 2012, l'enregistrement des naissances en Tanzanie se faisait selon un processus familial en trois étapes : notification, enregistrement et certification. Le processus était lourd : les gens devaient se rendre à plusieurs reprises dans les bureaux d'état civil des districts, ce que de nombreuses familles considéraient comme un obstacle et un élément dissuasif pour l'enregistrement des faits d'état civil. En conséquence, la Tanzanie avait l'un des taux les plus bas d'enregistrement et de certification des naissances du continent africain – 10 à 15 pour cent – avant que l'enregistrement décentralisé ne soit mis en place. Pour mettre ce chiffre en perspective, la Tanzanie représente 16,4 pour cent des enfants de moins de 5 ans non enregistrés en Afrique orientale et australe, 8,3 pour cent en Afrique subsaharienne et 4,1 pour cent dans le monde entier.<sup>1</sup>

La RITA, l'autorité nationale chargée de l'enregistrement des faits d'état civil, a élaboré une stratégie quinquennale d'enregistrement des naissances des moins de 5 ans (U5BRS, 2011–2015). Cette stratégie a débouché sur un accord entre la RITA, le ministère de la Santé et le ministère de l'Administration régionale et du Gouvernement local, qui a été officialisé dans un protocole d'accord. Le protocole d'accord énumère les responsabilités des trois acteurs dans le processus d'enregistrement. Lorsque la *Loi sur l'enregistrement des naissances et des décès* a été modifiée en septembre 2019, le protocole d'accord a été intégré à la loi. Auparavant, l'enregistrement et la certification n'étaient effectués que par l'officier d'état civil du district et uniquement au bureau du district. Le nouveau système a augmenté le nombre de bureaux d'enregistrement en introduisant des assistants d'enregistrement. Ces agents sont nommés par la RITA et formés au niveau du conseil de district. Des assistants d'enregistrement ont été placés dans les bureaux de direction des services des collectivités locales, et dans les hôpitaux et les cliniques de santé; cela a permis d'enregistrer les enfants à la naissance ou lors des vaccinations prévues en cas de retard d'enregistrement.

---

1 UNICEF Tanzanie, sur la base des chiffres de la situation des femmes et des enfants (UNICEF 2012).

Le nouveau processus d'enregistrement décentralisé permet de remédier aux trois principaux goulets d'étranglement du système précédent, à savoir :

- l'éloignement des centres d'enregistrement des faits d'état civil;
- la nécessité d'une deuxième visite au centre pour obtenir le certificat (ou une troisième visite pour les enfants nés à la maison); et
- le traitement et la conservation sur papier des informations enregistrées.

Le processus a été simplifié davantage en permettant aux agents d'enregistrement d'enregistrer les naissances d'enfants et de délivrer des certificats de naissance. Ce processus en une étape se déroule lors d'une seule visite à l'agent d'enregistrement. Un premier certificat de naissance pour les enfants de moins de 5 ans est désormais gratuit. Les agents d'enregistrement utilisent un formulaire papier : la partie supérieure est le formulaire d'enregistrement et la partie inférieure est l'acte de naissance qui est délivré lors de la même visite. L'agent d'enregistrement remplit les deux parties du formulaire en même temps. Les informations personnelles sur les parents sont tirées des cartes de santé ou des cartes d'identité de la mère et de l'enfant, qui sont utilisées obligatoirement dans les conseils de district limitrophes pour au moins un parent.

Avec le soutien financier du gouvernement du Canada, l'UNICEF Tanzanie a conçu, avec la RITA et d'autres parties prenantes, le déploiement progressif d'un système décentralisé d'enregistrement des naissances. Le nombre d'agents d'enregistrement s'est ainsi considérablement accru. En 2020, ce nouveau système a été mis en place dans 18 régions : l'enregistrement des naissances a été effectué dans 4 774 établissements de santé et 2 669 bureaux de quartier. Le système sera déployé dans les huit régions restantes d'ici la fin de l'année 2022.

La décentralisation, ainsi que le processus d'enregistrement et de certification en une seule étape, ont donné de très bons résultats :

- Sept régions ont atteint des taux d'enregistrement et de certification des naissances de 95 à 100 pour cent;
- Trois régions ont atteint 80–89 pour cent;
- Deux régions ont atteint 70–79 pour cent;
- Trois régions ont atteint 50–69 pour cent;
- Une région a atteint 29 pour cent.<sup>2</sup>

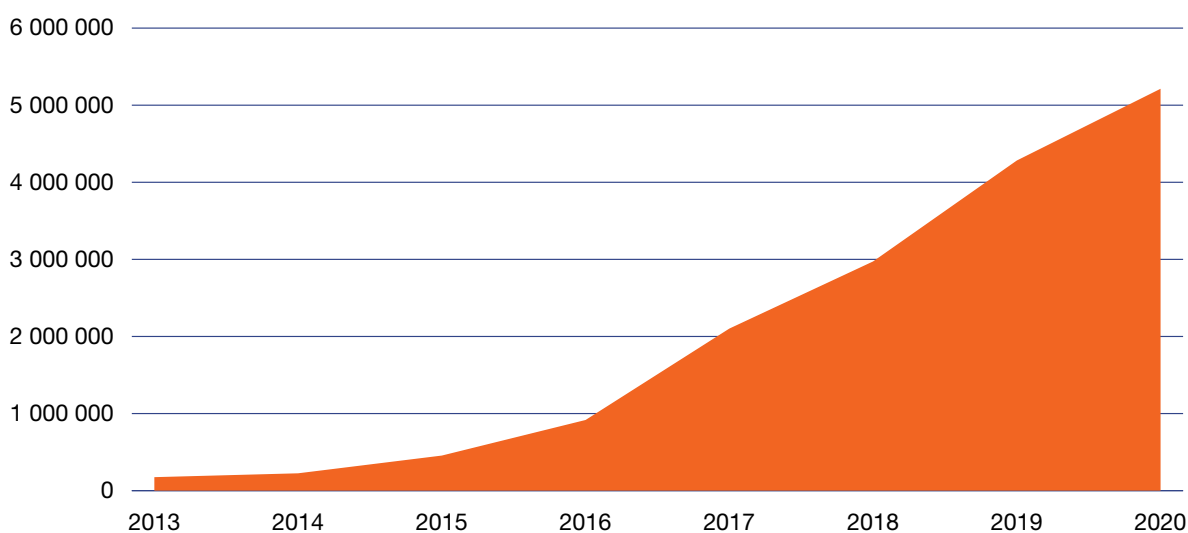
---

2 RITA. 2020. Towards Universal Birth Registration in Africa: Challenges and Opportunities during COVID-19, An Experience from Tanzania. Présentation faite au Dialogue politique virtuel de haut niveau en Afrique organisé par l'Union africaine le 19 novembre 2020.

**Tableau 1** : Évolution du taux d'enregistrement des naissances au cours de la période 2012 à 2020 dans les régions où l'enregistrement des naissances est décentralisé et numérisé.

Tanzanie continentale – Système décentralisé d'enregistrement des naissances			
Région	Enfants de moins de 5 ans ayant un certificat de naissance (%)		Mois et année de lancement
	2012	2020	
Mbeya (y compris Songwe)	11,0	76,0	juillet 2013
Mwanza	12,1	29,4	juillet 2015
Iringa	11,4	99,9	sept. 2016
Njombe	8,7	100,0	
Geita	8,6	58,0	mars 2017
Shinyanga	9,4	57,8	
Lindi	11,4	87,3	sept. 2017
Mtwara	9,4	84,8	
Mara	7,0	78,3	mars 2018
Simiyu	5,0	68,2	
Dodoma	7,7	87,1	mars 2019
Singida	9,3	84,3	
Morogoro	10,8	93,1	déc. 2019
Pwani	17,0	100,0	
Ruvuma	6,0	92,7	mars 2020
Kilimandjaro	25,5	100,0	août 2020
Tanga	9,9	97,9	
Les 8 régions restantes d'ici 2022			

**Figure 1 :** Nombre total d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée et certifiée au cours de la période 2013–2020.



Depuis la mise en place du processus décentralisé d'enregistrement des naissances,

- le nombre de points d'enregistrement est passé de 97 à 7 433;
- le nombre d'agents d'enregistrement est passé de 97 à 15 568;
- la distance moyenne jusqu'au point d'enregistrement le plus proche a été réduite de 80–140 km à 5–6 km.

D'ici 2020, la décision de rendre l'enregistrement gratuit signifie une économie de 8,7 millions \$ US pour les familles en Tanzanie. On estime que l'introduction du processus en une seule étape leur a permis d'économiser 45,3 millions \$ US supplémentaires – de l'argent que les familles de toute la Tanzanie auraient autrement dépensé cumulativement pour l'enregistrement des faits d'état civil.

## LE SYSTÈME ESEC DE TANZANIE EN TEMPS DE CRISE

Les mesures de protection contre la propagation de la COVID-19 n'ont pas nui aux activités des établissements de santé. La santé est restée un service essentiel et opérationnel. Cela a permis de poursuivre l'enregistrement des naissances dans 18 des 26 régions où l'enregistrement décentralisé des naissances a déjà été mis en place. D'autres mesures ont été introduites pour empêcher la maladie de se propager dans ces installations. En conséquence, l'enregistrement à l'état civil s'est poursuivi sans interruption dans 4 774 établissements de santé. Avec l'enregistrement en une seule étape, un enfant reçoit un certificat de naissance à l'établissement de santé directement après l'enregistrement. L'enregistrement est assuré non seulement pour les bébés nés dans les établissements de santé, mais aussi pour les enfants non enregistrés nés dans la collectivité lorsqu'ils viennent se faire vacciner. Dans les régions où le modèle décentralisé n'est pas encore en place, les établissements de santé continuent de délivrer des notifications de naissance et de décès; les informateurs les utilisent ensuite pour enregistrer ces événements dans les bureaux d'enregistrement des districts.

La préférence de la population en général pour éviter de rechercher des services non essentiels est évidente : le nombre de demandes de deuxième copie d'un certificat de naissance ou de décès ou de services d'enregistrement tardif a diminué. En outre, de nombreuses femmes ont cessé de se rendre dans les établissements de santé pour accoucher afin d'éviter le risque de contracter la COVID-19. Dans de nombreux établissements de santé, le personnel de santé a été réaffecté à la lutte contre la COVID-19, ce qui a ralenti les services d'enregistrement des naissances à des degrés divers. Le nombre de mariages enregistrés est plus faible, car les grands rassemblements ont été interdits. Les services d'enregistrement se poursuivent pour les événements communautaires, car les dirigeants des collectivités continuent d'exercer leurs fonctions, mais le nombre d'enfants enregistrés par jour a été limité pour garantir les règles d'éloignement social que le ministère de la Santé a fixées.

La décision stratégique de numériser les processus d'enregistrement des faits d'état civil a été renforcée en permettant aux personnes de demander l'enregistrement des naissances et des décès en ligne pour la première fois en 2020. L'enregistrement en ligne, appelé E-Huduma, permet à toute personne de soumettre une demande en ligne d'enregistrement de faits d'état civil en fournissant des versions numérisées des documents requis. Les demandeurs doivent imprimer la demande déposée et les documents requis, et les soumettre au bureau d'enregistrement du district en suivant une procédure accélérée. Une fois que les documents ont été examinés et qu'il a été confirmé qu'ils contiennent les justificatifs nécessaires, l'événement est enregistré. Le demandeur est informé que le certificat peut être retiré au bureau local d'enregistrement du district.

Le E-Huduma permet également d'authentifier les certificats délivrés précédemment, depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet. Ce service est destiné à prévenir la fraude et l'utilisation de certificats fabriqués ou falsifiés, que certaines personnes peuvent utiliser pour accéder à des services auxquels elles n'ont pas droit. Les personnes intéressées par les services de vérification doivent s'inscrire sur la plateforme E-Huduma; elles peuvent vérifier la validité d'un certificat en téléchargeant une copie numérisée du certificat d'enregistrement.

## L'enregistrement des naissances en une seule étape

Les parents peuvent faire enregistrer leur enfant directement après la naissance, soit à l'établissement de santé, soit au bureau d'enregistrement du service le plus proche (pour les naissances qui ont lieu en dehors des établissements de santé). Si un enfant n'est pas enregistré directement après sa naissance, il peut l'être lors d'une visite de vaccination ou d'une visite ultérieure à un bureau administratif de quartier.

L'enregistrement des naissances a été grandement simplifié par l'introduction du formulaire en deux parties (enregistrement des naissances et certificat de naissance). Un numéro de série unique à chaque formulaire est imprimé sur les deux parties; il sert d'identifiant pour retrouver chaque partie si un suivi est nécessaire. Le numéro est également stocké dans le registre central de la RITA, de sorte que les données qui y figurent peuvent être recoupées avec celles du formulaire; il est ainsi plus facile de repérer les tentatives de falsification ou de fabrication de données d'identité. Si un assistant à l'enregistrement fait une erreur dans l'un des champs de l'une ou l'autre partie du formulaire, l'ensemble du formulaire est mis au rebut. Cette mesure garantit qu'aucun formulaire ne sera accepté si des champs semblent avoir été corrigés. (Des corrections mineures sont toutefois autorisées dans le formulaire d'enregistrement de la naissance).

Une fois que les formulaires d'enregistrement sont remplis et que le certificat d'enregistrement est remis aux parents, les agents d'enregistrement remettent ces formulaires au bureau d'enregistrement du district, où ils sont numérisés. Des copies numériques sont envoyées au siège de la RITA et stockées dans la base de données centrale.

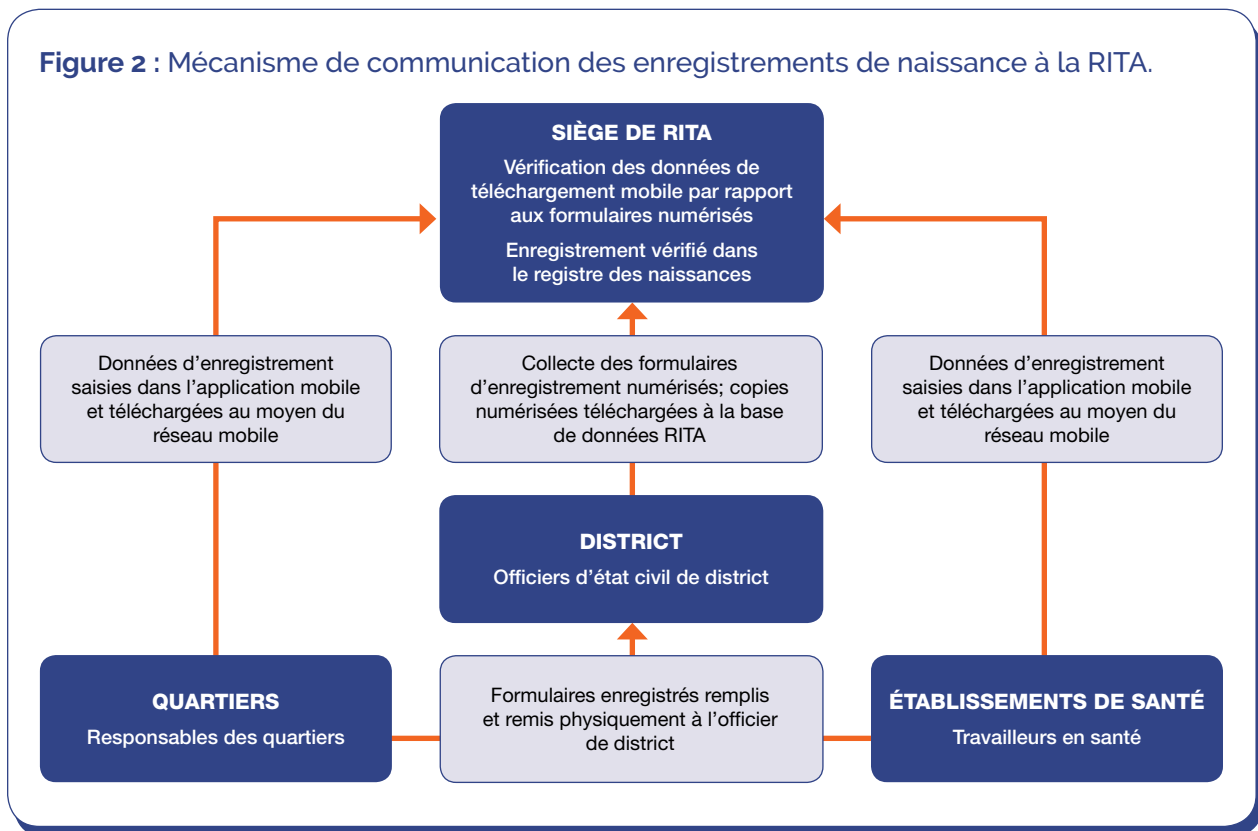
En outre, une notification de chaque événement enregistré à l'aide des formulaires d'enregistrement dans la communauté ou l'établissement de santé est immédiatement envoyée sous forme numérique à la base de données centrale de RITA. Les données enregistrées sont numérisées à l'aide d'applications androides sur mesure sur les téléphones intelligents, qui sont distribuées à tous les points d'enregistrement. L'application mobile fournit une interface conviviale que les assistants à l'enregistrement utilisent pour saisir et numériser les données du formulaire d'enregistrement. L'application permet la transmission instantanée des données recueillies au siège de la RITA en utilisant les protocoles de transfert de données GSM. Lorsque la couverture du réseau mobile n'est pas disponible, l'application permet de stocker les données recueillies. Une fois que l'appareil mobile se trouve dans la portée d'un signal GSM, les données peuvent être transmises. Il est également possible d'utiliser une application de saisie de données en ligne qui peut fonctionner sur n'importe quel ordinateur connecté à Internet.

L'utilisation des technologies mobiles est importante pour la réussite du projet de décentralisation. Elle permet de saisir les données électroniques directement après que le formulaire d'enregistrement a été rempli, puis de les transférer presque instantanément au registre d'état civil électronique géré par la RITA. Cela présente deux avantages importants. Tout d'abord, le registre numérique des naissances est automatiquement prérempli avec les données d'enregistrement à mesure que les informations sont reçues au moyen du réseau mobile. Deuxièmement, sur la base des données reçues, un suivi en temps réel du processus d'enregistrement est possible.

Si la numérisation ne pouvait avoir lieu sur le terrain, la RITA devrait mettre en place une opération de saisie de données à grande échelle à son siège. Cela représenterait un défi logistique et un processus qui prendrait beaucoup de temps. En raison des longs retards probables de réception des livres d'enregistrement sur papier en provenance du terrain, un suivi fiable du processus d'enregistrement ne serait pas possible.

Compte tenu de l'infrastructure souvent sous-développée, en particulier dans les régions éloignées, les appareils mobiles présentent un avantage certain : en général, la population est familiarisée avec les appareils mobiles, et les réseaux mobiles sont déjà facilement accessibles dans les zones rurales. De plus, les appareils peuvent être rechargés à l'aide de panneaux solaires, une technologie que les collectivités locales connaissent déjà. Cette réalité fait des plateformes mobiles le moyen le moins coûteux d'introduire le traitement numérique des données dans la plupart des régions du pays.

**Figure 2 : Mécanisme de communication des enregistrements de naissance à la RITA.**



L'une des normes d'excellence de l'enregistrement des faits d'état civil est l'obligation de recevoir les mêmes informations de deux sources indépendantes pour terminer le dossier d'enregistrement. Traditionnellement, ce processus en deux étapes permettait de se prémunir contre la contrefaçon de documents d'enregistrement. C'est pourquoi l'obtention d'informations auprès des déclarants et l'enregistrement à la demande des parents sont conçus comme deux processus distincts. En Tanzanie, ce processus en deux étapes est combiné en un seul. RITA peut comparer les informations reçues sous forme numérique avec les informations inscrites sur les versions numérisées des formulaires d'enregistrement.



**Tableau 2 :** Données de naissance saisies sur le formulaire d'enregistrement des naissances et dans la base de données centrale du registre d'état civil.

Caractéristiques de l'événement	Caractéristiques de la mère	Caractéristiques du père
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Prénom</li> <li>● Deuxième nom</li> <li>● Nom de famille</li> <li>● Autre nom</li> <li>● Sexe</li> <li>● Date de naissance</li> <li>● Type de naissance (un seul bébé, jumeaux, triplés, quadruplés ou nombre plus élevés de bébés)t</li> <li>● Lieu de l'accouchement</li> <li>● Nom du lieu de naissance</li> <li>● Pays de naissance</li> <li>● District de naissance</li> <li>● Village/lieu de résidence</li> <li>● Région résidentielle</li> <li>● Quartier résidentiel</li> <li>● Comté résidentiel</li> <li>● Pays d'origine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Date de naissance</li> <li>● Prénom</li> <li>● Deuxième nom</li> <li>● Nom de famille</li> <li>● Autre nom</li> <li>● Région résidentielle</li> <li>● Quartier résidentiel</li> <li>● Comté résidentiel</li> <li>● Occupation habituelle</li> <li>● Village/lieu de résidence</li> <li>● Pays d'origine</li> <li>● Numéro de téléphone mobile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Date de naissance</li> <li>● Prénom</li> <li>● Deuxième nom</li> <li>● Nom de famille</li> <li>● Autre nom</li> <li>● Région résidentielle</li> <li>● Quartier résidentiel</li> <li>● Statut au regard de l'activité économique</li> <li>● Occupation habituelle</li> <li>● Village/lieu de résidence</li> <li>● Pays d'origine</li> <li>● Numéro de téléphone mobile</li> </ul>

### Enregistrement des décès

Selon les prévisions de la RITA pour 2017, le taux d'enregistrement des décès est estimé à 26 pour cent en Tanzanie. L'enregistrement des décès devrait être décentralisé, comme l'a été l'enregistrement des naissances. Le système décentralisé d'enregistrement des décès fonctionne déjà dans deux régions; la notification est effectuée par les responsables des villages. Ces formulaires de notification sont envoyés aux responsables de quartier pour enregistrement et certification. Le ministère de la Santé s'efforce de développer les capacités au niveau des districts afin de disposer d'un nombre suffisant de responsables de la santé pour procéder à des autopsies verbales après la notification du décès afin de codifier avec précision la cause du décès. Le système décentralisé d'enregistrement des décès est conçu pour fournir des données sur tous les domaines recommandés par la Division des statistiques des Nations Unies et pour générer des tableaux sur la mortalité, y compris la mortalité infantile et maternelle. Comme ce processus administratif n'a pas encore été entièrement déployé et n'a pas encore fait l'objet d'un traitement systématique, le taux d'enregistrement reste faible. Tant que ce taux ne s'améliorera pas, le système ESEC ne pourra fournir qu'un nombre limité de données sur les décès – et notamment sur leurs causes – ce qui signifie qu'il ne sera pas possible d'établir des statistiques complètes sur les décès.

**Tableau 3 :** Données relatives aux décès saisies sur le formulaire d'enregistrement des décès et dans la base de données du registre d'état civil.

Caractéristiques de l'événement	Caractéristiques de la défunt
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Localité de l'occurrence</li> <li>● Lieu du décès</li> <li>● Comté où le décès est survenu</li> <li>● District où le décès est survenu</li> <li>● Région où le décès est survenu</li> <li>● Mort naturelle/non naturelle</li> <li>● Cause du décès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Numéro d'identité</li> <li>● Prénom</li> <li>● Deuxième nom</li> <li>● Nom de famille</li> <li>● Autre nom</li> <li>● Sexe</li> <li>● Âge à la date du décès</li> <li>● Date de naissance</li> <li>● Pays d'origine</li> <li>● Dernière occupation</li> <li>● Village/rue de résidence</li> <li>● Région de résidence</li> <li>● Pays de résidence</li> </ul>

## ENREGISTREMENT EN LIGNE DES NAISSANCES ET DES DÉCÈS

Le fait de créer de nouvelles possibilités d'enregistrement des naissances et des décès en élargissant les moyens d'enregistrer ces événements montre l'intention de RITA de rendre les services d'enregistrement plus accessibles. Ses objectifs sont de faciliter davantage l'accès à l'enregistrement; alors que les efforts visant à limiter les contacts entre humains se poursuivent, RITA offre à une population technophile la possibilité d'enregistrer les naissances et les décès en faisant une demande en ligne. Dans ce processus, les demandeurs contournent plusieurs étapes traditionnelles de notification et d'enregistrement. Après avoir soumis une demande, ils peuvent récupérer le certificat une fois que RITA l'a traitée. Les demandeurs doivent imprimer leur demande et les documents applicables et les présenter au bureau d'enregistrement du district dans le cadre d'une procédure accélérée. Ce nouveau service permet au demandeur de remplir un formulaire électronique de demande de naissance ou de décès de n'importe où en s'inscrivant et en se connectant à la plateforme E-Huduma à l'adresse [online.rita.go.tz](https://online.rita.go.tz).

Chaque demande doit être étayée par des versions numérisées des pièces justificatives. Pour l'enregistrement de la naissance, le demandeur doit présenter les documents d'identification des parents et au moins deux documents parmi les suivants :

- notification de naissance d'un établissement médical;
- carte de la clinique;
- certificat de baptême;
- passeport;
- diplôme de fin d'études primaires ou secondaires; et
- carte d'identité nationale ou carte d'électeur des parents.

La demande d'enregistrement d'un décès doit être documentée par un certificat médical pour un décès survenu dans un établissement de santé. Pour un décès survenu à domicile ou un enregistrement tardif du décès, le demandeur doit joindre les documents suivants :

- Preuve d'identité – une lettre d'identification du chef de quartier/village où le décès est survenu. La lettre doit indiquer les noms complets du défunt, la date du décès, le lieu du décès et la cause du décès. Une photo du demandeur doit être jointe à la lettre et estampillée.
- Un document rédigé par tous les proches du défunt qui enregistre la décision de nommer un fiduciaire qui sera légalement reconnu pour demander le certificat de décès et assurer le suivi. Ces parents doivent indiquer leur nom et leur lien de parenté avec le défunt.
- Une déclaration sous serment d'un tribunal ou d'un avocat, délivrée par le demandeur (administrateur de l'héritage), indiquant les détails concernant le défunt, tels que les noms complets, la date du décès, le lieu et la cause du décès.

La vérification des certificats de naissance et de décès est un nouveau service qui permet au demandeur de soumettre une demande de vérification d'un certificat de naissance ou de décès par voie électronique, où qu'il se trouve. Le demandeur doit télécharger une version numérisée du certificat et l'envoyer ensuite par voie électronique pour vérification. Un service de messagerie dédié fait partie de la plateforme : il permet au candidat de recevoir une notification des résultats.

Ce service n'est pas gratuit. Les demandeurs doivent présenter la preuve qu'ils ont payé les frais.

## **ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS MODIFIÉS DU SYSTÈME ESEC**

Si le déploiement progressif du système ESEC décentralisé et numérisé en Tanzanie a été couronné de succès et a entraîné un taux élevé d'enregistrement des naissances, la pandémie de COVID-19 a mis le système à l'épreuve. Le système est-il résistant et capable de maintenir ses activités en situation de crise? L'expérience jusqu'à présent porte à croire que le système peut fonctionner avec des capacités limitées pour répondre aux besoins d'enregistrement des naissances dans les collectivités. L'enregistrement dans les établissements de santé n'a pratiquement pas été touché, le fonctionnement de ces établissements étant une priorité.

En raison de la pandémie, la population en général demande moins d'enregistrement pour éviter les contacts et les rassemblements publics. La procédure d'enregistrement en une seule étape, qui ne nécessite qu'une seule visite, incite davantage à s'adresser aux autorités pour les enregistrements que dans le passé, où il y avait plus d'étapes.

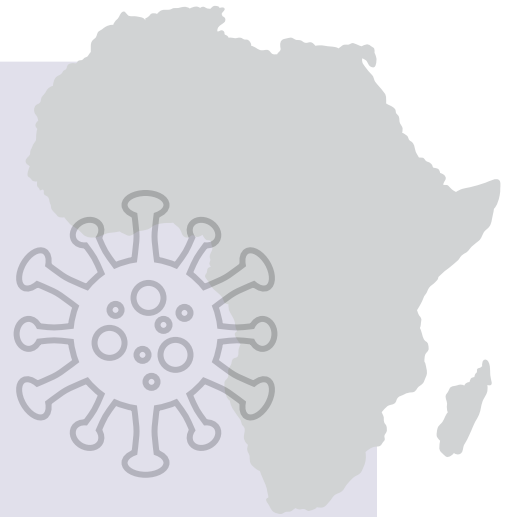
Enfin, la numérisation du système permet de passer d'un processus basé sur le papier à un processus entièrement numérisé. Les informations sont désormais échangées dans un environnement automatisé, ce qui nécessite moins d'intervention humaine. La décision d'introduire les demandes d'enregistrement des naissances et des décès en ligne est le signe que les autorités ont l'intention de réduire le nombre d'étapes administratives à l'avenir et de transférer entièrement les services d'enregistrement dans le domaine numérique.

## À PROPOS DE CETTE SÉRIE

Cette fiche pays sur la Tanzanie fait partie de la série *Documentation du rôle des systèmes de notification dans la saisie de données vitales sur les naissances et les décès pour la surveillance de la santé pendant une crise sanitaire*.

La Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, le secrétariat du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique ainsi que le Centre d'excellence sur les systèmes ESEC ont collaboré pour appuyer l'élaboration de cette série de fiches techniques sur les pratiques novatrices ou les bonnes pratiques qui ont facilité l'enregistrement continu et universel des faits d'état civil en Afrique. Cela comprend la production de données destinées à la surveillance de la santé pendant une crise sanitaire, ce qui a permis d'atténuer l'impact de la COVID-19 sur la performance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. L'objectif principal de cette série de fiches techniques est de servir d'inspiration et de fournir une orientation politique pour la programmation du système ESEC dans la région de l'Afrique lors d'une crise sanitaire mondiale, telle que la pandémie de COVID-19.

*Cet article a été rédigé par Zoran Đoković et Bhaskar Mishra. Il est basé sur les rapports d'information publiés sur le site officiel de RITA et sur le document de l'UNICEF intitulé « Review of Civil Registration and Vital Statistics Innovations in Eastern and Southern Africa Region: Digitization, Processes, and Strategies » (2019). Le document est complété par des informations publiées dans le document du CRDI Aperçu des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil en Tanzanie (Centre d'excellence sur les systèmes ESEC, CRDI, 2019) et la présentation High-Level Dialogue on Birth Registration – Towards Universal Birth Registration in Africa: Challenges and Opportunities during COVID-19, An Experience from Tanzania (RITA, 2020).*



Ce travail a été réalisé avec l'aide financière et technique du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC. Hébergée au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), elle est financée conjointement par Affaires mondiales Canada (AMC) et le CRDI.

### Exonération de responsabilité

Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles d'AMC, du CRDI ou de son Conseil des gouverneurs.



**LE CENTRE D'EXCELLENCE**  
sur les systèmes ESEC

**CENTRE OF EXCELLENCE**  
for CRVS Systems

[www.systemesESEC.ca](http://www.systemesESEC.ca)



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada



**IDRC | CRDI**

International Development Research Centre  
Centre de recherches pour le développement international

Nous Soutenons le



**MÉCANISME DE  
FINANCEMENT  
MONDIAL**